

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction de la
Citoyenneté et de la
Cohésion Sociale

33

Séance publique du mercredi 29 mars 2023

Convoqué le **jeudi 23 mars 2023**, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAF, Délia TOUMI, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUÉ, Isabelle MASSARD, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELÉE, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Christophe BERNIER Ibrahima NDIAYE, Sofia MANSERI, M'Hamed BINAKDANE, Sonia BLANC, Christian DESCHENES, Véronique DESMETTRE, Fabienne MOREAU, Mohammed DDANI, Mariama GASSAMA, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Ahcen MEHARGA, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI

Etaient représentés :

Philippe CLOCHETTE(représenté par Isabelle MASSARD), Grégory BOULORD(représenté par Sofia MANSERI), Maria Blanca FERNANDEZ(représentée par Christophe BERNIER), Nadia MOUADDINE(représentée par Mohammed DDANI), Zine BOUKRICHE (représenté par Mariama GASSAMA), Richard MERRA(représenté par Délia TOUMI), Khalid DAMOUN (représenté par Roger DUGUÉ), Aurélie REMACLE(représentée par Carole LAFON), Eloi SIMON(représenté par Alexandra D'ALCANTARA), Elsa FAUCILLON(représentée par Ibrahima NDIAYE), Sylvie MOREL(représentée par Véronique DESMETTRE)

Absents excusés :

Sinan KARAKUS, Christelle NEDELEC, Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS

Ne prend pas part au vote : 5

Zineb ZOUAOUI, Céline LANOISELÉE, Mohamed DDANI, Sonia BLANC, Roger DUGUE

Nombre de votes pour : 33

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Autorisation de signature de la convention d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et l'Office de Tourisme Syndicat d'Initiative (OTSI)

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant que l'Office de Tourisme – Syndicat d'Initiative (OTSI), association de Tourisme Social régie par la loi de 1901, a pour vocation de favoriser la diffusion de prestations culturelles, festives et de loisirs ; d'organiser, animer, diffuser et gérer différentes manifestations, dont le marché de printemps, la brocante, la foire aux vins, le marché de Noël, les croisières fluviales en direction de la population gennevilloise ; et de promouvoir l'initiative de ses adhérents,

Considérant qu'il y a lieu, pour définir les relations entre la ville de Gennevilliers et l'OTSI de signer une convention d'objectifs fixant les droits et obligations de chaque partie cocontractante,

DELIBERE

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention pluriannuelle d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et l'OTSI.

En raisons des fonctions exercées dans cette association Zineb ZOUAOUI, Céline LANOISELÉE, Mohamed DDANI, Sonia BLANC, Christelle NEDELEC, et Roger DUGUE ne prennent pas part au vote.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

Le Maire
Patrice LECLERC

le 04/04/23

Affiché le 05/04/23

Exécutoire le 05/04/23



A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized letters and a long horizontal stroke.

Signé électroniquement le
Le 3 avril 2023